

PROCES - V E R B A L 7/2010

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2010 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 10 novembre 2010	2
• Communications du Bureau	3
• Communications de la Municipalité	3 - 4
• Ordre du jour :	4 - 5
- Assermentation d'un nouveau Conseiller communal	5 - 6
- Préavis 17/2010 Budget année 2011	6 - 16
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar Pfister sur les Musées de Pully	16 - 18
- Motion de Monsieur le Conseiller Marc ZOLLIKER et consorts « pour un objectif logement à Pully »	18 - 22
- Motion des groupes libéral et radical soutenue par le groupe UDC « pour une politique du logement efficace et réaliste »	22 - 24
- DIVERS	
- Madame Marianne PETTAVEL « La culture »	25
- Madame Annie MUMENTHALER « Communications de la Municipalité au Conseil communal	25 - 26
- Monsieur Jean-Marc PASCHE « Jardin City » av. C.-F. Ramuz	26
- Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD « Ecole de Musique de Pully »	26 - 27
- Le Cardinal Mazarin et Colbert	27 - 28

- Monsieur le Syndic
Remerciements à Monsieur Jean-Pierre Althaus

28

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 76 présents, rejoints par 7 retardataires. Le quorum est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Le Président ouvre cette séance.

Les 17 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Marie-Jocelyne MICHEL ; Saïda BERGER ; Laura BIANCHI ; Edna CHEVALLEY ; Valérie ANNEN ; Suzanne TRACHSEL ; Maricica BIAYI ; Sabrina PIRAINO ; Madeleine BAUMANN ; Philippe WEBER ; Lanfranco GAZZOLA ; Jean-Marc DUVOISIN ; Philippe HEBEISEN ; Miguel GONZALEZ ; Roland du BOIS ; Marc EHRLICH ; Peter MELIKIAN.

Le Conseiller M. Serge RINSOZ s'est annoncé avec un peu de retard.

Le Président rappelle au Conseil que le procès-verbal du 10 novembre 2010 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance.

Le Président demande si des rectifications sont demandées et si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

Le Président passe au vote de l'approbation du procès-verbal du 10 novembre 2010.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Nous voulons saluer d'abord la présence dans notre hémicycle des membres de la Municipalité, Monsieur le Syndic Jean-François THONEY, Messieurs les Conseillers municipaux Gil REICHEN, vice-président ; Martial LAMBERT, Jean-François MAIRE et Madame la Conseillère municipale Maria-Chrystina CUENDET et leur souhaiter la bienvenue. Je salue également la présence de Madame Corinne MARTIN, secrétaire municipale. Je souhaite une cordiale bienvenue aussi à nos invités ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président adresse maintenant un salut tout spécial à un de nos plus fidèle observateurs et courageux auditeur depuis 31 ans. On l'a vu régulièrement ici en sa qualité de chef du service culturel et accessoirement directeur du Théâtre de l'Octogone, j'ai nommé Monsieur Jean-Pierre Althaus, ici présent, pour son ultime séance du Conseil communal puisqu'il quittera bientôt sa fonction. Mais, heureusement pas les scènes du pays et d'ailleurs.

Le Conseil applaudit.

Monsieur le grand commis et cher artiste, nous laisserons à Monsieur le Syndic le soin de vous rendre l'hommage qu'il voudra vous faire en temps voulu. Au nom du Conseil, j'aimerais saisir aujourd'hui cette occasion pour vous adresser déjà, avant le tirer du rideau, l'expression de notre vive reconnaissance pour votre indéfectible et rayonnant dévouement à la cause culturelle, des bords de la Vuachère au bord de la seine du Prieuré à l'Elysée. Monsieur le chevalier, c'est un peu tard, mais je vous dédie quand même cette recommandation de Napoléon, l'un de vos innombrables rôles, « le devoir des grands fonctionnaires : que dans leur vie privée ils soient économes et parcimonieux, qu'en public il soit magnifique ». J'ignore si vous êtes économe à la

ville, magnifique vous l'avez été, en tout cas sur la scène et même dans les coulisses. Mais vous ne vous en tirerez pas si facilement. Je vous prierai, tout à l'heure, de me rejoindre devant cette scène, juste après cette séance. On aura, en effet, besoin de votre voix pour illustrer l'un des grands dilemmes de notre Conseil. N'ayez crainte, nous avons tous deux l'accord de Monsieur le Syndic et je ne vous donnerai pas la parole, mais se sera en quelque sorte votre premier adieu.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Ce dernier mardi 7 décembre 2010 le Préfet du district d'Oron-Lavaux, Monsieur Jean-François CROSET, a effectué sa traditionnelle visite dans notre commune, lors de laquelle il a rencontré notre secrétaire du Conseil communal et votre président. Ce fut l'occasion d'un bref échange de vue, en particulier sur les relations entre la Municipalité et notre Conseil, ainsi qu'un examen de divers documents relatifs à vos activités et celles du Bureau. Le représentant des autorités cantonales a jugé nos documents tout à fait en ordre. Cela nous a valu d'être associés à une réception de la commune de nos presque voisins Cully.

Rien d'autre à ajouter à nos communications écrites, sinon que, suite à leur décision à ce sujet, les membres de votre Bureau ont reçu pour étude le texte du préavis de la Municipalité de Lausanne pour la création d'un Conseil des jeunes. Par ailleurs, nous attendons une réponse du Syndic de Nyon à notre lettre concernant la proposition d'un échange de vue de nos Conseils sur les problèmes respectifs de nos deux communes, mais aussi sur les joies du service public.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion de communication, pour en inscrire une sur les pages roses et féliciter Monsieur le Conseiller Municipal Martial Lambert qui célèbre aujourd'hui son anniversaire.

Le Conseil applaudit.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

La liste des communications de la Municipalité au Conseil communal est la suivante : Tout d'abord la communication concernant le Plan des Investissements 2010 – 2014. Madame la Présidente de la Commission des finances y fera allusion et il y aura la possibilité de poser des questions si besoin est. Puis après, nous avons toute une série de communications qui sont la clôture d'un certain nombre de comptes. Tout d'abord, réfection partielle des vitrages des façades du Collège des Alpes. Désamiantage et travaux de réfection pour l'Annexe Ouest. Un tiré à part, très intéressant, sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges et le schéma directeur de l'Est lausannois, qui est un document qui je crois vous intéressera très certainement. Clôture également du crédit concernant le Plan directeur localisé des Boverattes, ainsi que l'acquisition d'un terrain stratégique – Parcelle n° 521 au sentier des Grives. Et enfin la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Conseiller Fred Oscar PFISTER relative aux musées de Pully. Je pense que Monsieur le président ouvrira la discussion sur cette réponse lors des divers et je passe la parole à ma collègue Madame Maria-Chrystina CUENDET qui a une communication orale à vous faire.

Madame Maria-Chrystina CUENDET :

Lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre dernier, Madame la Conseillère Nicolette PANIZZON déposait un postulat intitulé « vers une politique sociale en faveur des seniors de la Ville de Pully ». La Municipalité confirmait que le postulat allait déjà largement dans le sens de sa politique envers les seniors, mais proposait néanmoins le renvoi immédiat à la Municipalité de ce postulat, ce que votre Conseil a décidé. Dans ce contexte, afin de clarifier et déterminer très précisément les besoins et préoccupations des aînés dont les plus 65 ans représentent le 22,6 % de la population à Pully. Elle tient à informer le Conseil communal de son projet de lancement, dès mi-janvier 2011, d'une analyse préliminaire en collaboration avec Pro Senectute. Les résultats de celle-ci visent en premier lieu à vérifier si une démarche plus vaste, véritable diagnostic communautaire, devrait être menée auprès des intéressés, permettant ainsi, si le besoin est avéré, la poursuite d'une politique d'intégration sociale pour les seniors à moyen et long termes. La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil informé des résultats de cette démarche.

Monsieur Jean-François MAIRE :

Si vous avez écouté la radio ce soir, vous avez entendu que Paris était complètement bloqué par la neige. J'ai une maigre consolation pour ceux et celles d'entre vous qui le samedi 27 novembre 2010 se sont trouvés dans un Pully sous la neige. Je vous dois quelques explications, en précisant que sur les différents niveaux d'intempéries on avait un niveau trois sur quatre. C'est-à-dire des circonstances tout à fait exceptionnelles et très rares heureusement avec une intensité, comme vous l'avez constaté, de chutes de neige qui ont duré sur un sol froid. L'ensemble de la voirie et du personnel a été engagé dans cette action. Nous n'avons pas obtenu forcément les résultats que nous souhaitions, mais encore une fois les circonstances étaient exceptionnelles. Je rappelle que dans un cas comme cela, il y a cinq camions ou camionnettes extérieurs qui nous viennent en aide, plus les neuf camions et véhicules de la voirie de Pully. C'est-à-dire que quatorze véhicules sont opérationnels avec une équipe de 20 à 24 personnes. Le personnel de la voirie était aimablement aidé par certains employés des parcs et promenades ou du service des forêts, même parfois d'autres. Donc, nous avons fait l'impossible pour essayer de respecter nos priorités, à savoir les axes avec les circulations des bus TL, les axes en pente ou des axes qui permettent l'accès des équipes de voirie aux autres endroits. En dehors des axes routiers, on a essayé de déneiger les sentiers piétonniers les plus courus, les arrêts de bus, les passages piétons et d'essayer d'élargir cela, dans un deuxième temps. Je rappelle peut-être, on l'ignore parfois, que lorsqu'une alarme neige est lancée, le premier passage seulement prend trois heures environ avant qu'on ait fait le tour. Et la suite de l'engagement dépend des conditions. J'ai personnellement suivi un camion, enfin j'étais dans un camion de déneigement pour me rendre compte des choses à l'avenue Renier. Je suis descendu avec la lame. On s'est arrêté cinq minutes à la Clergère pour voir ce qu'il se passait et j'ai vu une dizaine de voitures contourner élégamment le barrage que la police avait placé pour monter quand même sur Renier, gêner la voirie dans son travail et mettre eux-mêmes et les autres en danger. Donc, la situation n'est pas très facile et quand nous sommes remontés dix minutes plus tard, c'est à peu près comme si nous n'avions rien fait en descendant Renier. Alors, vraiment, les circonstances étaient exceptionnelles. On n'a pas d'excuses à donner parce que je crois que tout le monde s'est donné de la peine, mais c'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de plaintes qui ont été faites. Nous essayerons toujours d'améliorer la situation et j'espère que vous ferez preuve de compréhension.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Comme vous le savez, nous avons maintenant à prendre en considération une modification demandée par la Municipalité, entérinée par votre bureau, à savoir le retrait du préavis 16/2010 « Demande d'un crédit d'ouvrage pour l'exécution par voie de substitution d'un chantier abandonné par un particulier à l'avenue de Lavaux 42 ». Les raisons vous en ont été données. Puis s'est annoncée la demande du groupe socialiste pour l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal en la personne de Monsieur Rocco GIANNUZZI en remplacement de la Conseillère Madame Nelly GENILLARD RAPIN décédée le 27 juillet dernier. S'est ensuite ajoutée une motion de Monsieur le Conseiller communal Marc ZOLLIKER et consorts pour « un objectif logement à Pully » ainsi qu'une motion du groupe libéral et du groupe radical, soutenue par le groupe UDC « pour une politique du logement efficace et réaliste à Pully ». Motions que leurs auteurs désirent développer ce soir. A notre connaissance, les auteurs des deux motions demandent que celles-ci soient renvoyées à une commission. Vous en avez reçu les textes. Enfin la Municipalité nous a fait savoir qu'elle était prête à répondre à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Fred Oscar PFISTER, dont Monsieur le Syndic vient de vous parler. Vous en avez reçu le texte.

Nous vous proposons donc l'ordre du jour modifié suivant :

1. Assermentation d'un nouveau membre ; 2. Préavis 17/2010 Budget année 2011 ; 3. Propositions individuelles : Réponse à l'interpellation de M. Fred Oscar PFISTER ; Motion de Monsieur le Conseiller Marc ZOLLIKER et consorts « pour un objectif logement à Pully » ; Motion des groupes Libéral et Radical soutenue par le groupe UDC « pour une politique du logement efficace et réaliste » et divers.

Y a-t-il une objection à ces propositions de modification ou une autre modification de cet ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal Monsieur Rocco GIANNUZZI socialiste, en remplacement de Madame Nelly GENILLARD RAPIN décédée.

2. Préavis 17-2010 Budget année 2011

Commission des finances

3. Propositions individuelles

4. Divers

3.1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal Monsieur Rocco GIANNUZZI en remplacement de Madame Nelly GENILLARD RAPIN décédée.

Le Président rappelle que selon notre règlement les membres du Conseil élus après le renouvellement intégral de notre Conseil, sont assermentés par son président qui en informe le Préfet.

Le Greffe municipal nous a par ailleurs dûment informé que la candidature de Monsieur GIANNUZZI remplissait l'ensemble des conditions requises et que le nouveau Conseiller pourrait être valablement assermenté.

Le Président prie le huissier de conduire notre futur collègue devant l'assemblée. Il prie l'assemblée de se lever.

Monsieur le Conseiller communal, selon l'article 5 de notre règlement du Conseil, avant d'entrer en fonction, les membres prêtent serment. Au terme de la lecture de votre promesse je vous prie, à l'appel de votre nom, de lever la main droite et de déclarer distinctement et d'une voix forte « je le promets ». Le président lit ce serment : *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégralité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Est-ce bien ce que vous promettez Monsieur Rocco GUANNUZZI ?

Monsieur Rocco GIANNUZZI :

Oui, je le promets.

Le Président lui remet son diplôme de Conseiller communal. Au nom de l'assemblée réunie, il le félicite et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal du Pully. Il pourra ensuite prendre place au sein de son groupe après que la secrétaire lui aura remis notre règlement.

Le Conseil applaudit.

3.2. Préavis 17/2010 Budget année 2011

Si vous le permettez, une remarque au préalable, il nous est revenu que ce débat, celui de ce soir, avait été entamé en dehors de cet hémicycle par le biais d'une liste de questions adressées directement à la Municipalité avec une demande de réponses écrites avant la séance préparatoire des groupes. On peut, certes, très bien comprendre l'intérêt qu'il y a à pouvoir se documenter avant la préparation dans les groupes, d'où d'ailleurs l'organisation d'une séance d'information. Pour autant, j'aimerais exprimer ici une certaine crainte, que si cette démarche solitaire et hors séance généralisait, notre débat ouvert ne se vide d'une part intéressante de sa substance. J'invite des groupes à se pencher sur la question. Le Président n'ouvre pas de débat.

Le Président constate que le règlement a été respecté par la Municipalité. Le projet nous a été remis avant le 16 novembre de sorte qu'après avoir été soumis à la Commission des

finances, le vote sur le budget intervienne avant la date limite du 15 décembre. Pour votre information, je vous rappelle que les amendements au budget comportant la création ou la majoration de plus de 10 %, mais au minimum de CHF 10'000.00 d'un poste de charges ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et que la Commission des finances se soient prononcés à leur sujet. Outre le budget et le préavis y relatif, vous avez reçu le rapport de la Commission des finances et pu prendre connaissance de sa conclusion. Nos remerciements à la commission et à sa présidente. Par ailleurs, vous avez été invités à prendre part à la séance préalable d'information le 22 novembre dernier. Nous en savons gré à la Municipalité. Je précise que, pour la première fois notre vote concernant le budget de la Commission intercommunale de la STEP, en annexe, s'inscrira dans le cadre de la décision de toutes les communes membres, la majorité de ces communes étant requise. Enfin, le plan des investissements 2010 – 2014 fait l'objet d'une communication écrite de la Municipalité que vous avez reçue. Vous n'avez pas à en prendre acte et ne serez pas non plus appelés à voter à ce sujet. Mais, vous pourrez poser des questions dans le cadre et à la fin de l'examen du budget.

Le Président appelle à la tribune Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROD, présidente de la Commission des finances.

Madame Nathalie JAQUEROD :

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises les 15 et 29 novembre dernier pour étudier le préavis 17/2010 portant sur le budget 2011 et la brochure annexe, ainsi que le plan des investissements 2010 – 2014. Elle tient à remercier ici Monsieur Jean-François THONNEY, Syndic, ainsi que les collaborateurs du service des finances pour la qualité de la documentation fournie et leurs explications détaillées données lors de nos séances. L'analyse du budget 2011 est rendue plus complexe du fait de l'introduction du nouveau système de péréquation intercommunale. Il n'en demeure pas moins que le constat est clair, les revenus stagnent alors que les charges augmentent de manière considérable. Les revenus sont estimés de manière réaliste, mais prudente. Ils se situent au niveau de 2008 et ce malgré l'arrivée de nouveaux contribuables à la capacité contributive supérieure à la moyenne. Les charges maîtrisables augmentent très fortement avec 7,5 postes supplémentaires, les charges salariales atteignent le niveau d'avant les mesures d'austérité et progressent de plus de CHF 900'000.00 par rapport au budget 2010. Les biens, services et marchandises sont également en forte progression. Les achats de mobilier, de matériel et de machines et l'entretien des bâtiments augmentant à eux seuls de plus de 1,5 millions par rapport au budget 2010. A l'inverse les charges d'intérêts diminuent du fait de la réduction importante de la dette ces dernières années, et les charges péréquatives devraient être plutôt favorables à notre commune. En finalité c'est un budget 2011 légèrement bénéficiaire de Fr. 391'500.00 qui nous est présenté. Du fait de ce résultat modeste, la marge d'autofinancement sera réduite et ne permettra pas de financer la totalité des investissements prévus. La Commission des finances a également pris connaissance du plan des investissements 2010 -2014, plan qui n'engage pas le Conseil communal. Elle tient toutefois à relever qu'elle regrette que les projets mentionnés pour mémoire aient été chiffrés. Elle préférerait à l'avenir que seul les montants ayant fait l'objet d'une première étude soient indiqués. En conclusion, c'est à l'unanimité de ces membres que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'approuver les conclusions du préavis N° 17/2010 telles qu'elles figurent en page 47 du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Pour la simple clarté des débats nous vous serions reconnaissant de vous en tenir aux arguments essentiels plaidant pour

ou contre une entrée en matière, sans vous référer aux détails du budget qui feront ensuite l'objet de vos délibérations de fond.

Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :

Rassurez-vous je ne vais pas traiter du détail dans cette intervention sur l'entrée en matière et je voudrais dire que le groupe libéral votera l'entrée en matière sur ce budget équilibré qui témoigne de la santé financière reconquise de notre commune. La Municipalité s'est efforcée tous ces derniers temps de respecter la volonté de rigueur financière manifestée par les Pulliérans dans les scrutins fiscaux de ces dernières années et nous lui en donnons volontiers acte. Il n'en demeure pas moins qu'en période d'inflation nulle les charges croissent de 4,6 %, le total des charges maîtrisables augmentant de 5,9 % entre le budget 2010 et le budget 2011 et de 17,1 % entre les comptes 2009 et budget 2011. Certes il y a de très bonnes explications à cela. Mais l'expérience du début de cette décennie doit nous inciter à ne pas laisser croître les charges de fonctionnement dans les années qui viennent. Des investissements importants nous attendent et en nous prenant 6 points d'impôt le canton réduit à nouveau notre capacité fiscale. Il faudra donc éviter de retomber dans les augmentations excessives de la dette quand les banques centrales auront cessé de gaver les marchés financiers de liquidités et cela ne saurait tarder, on risque de voir les taux d'intérêts monter en flèche. L'augmentation des dépenses maîtrisables dans le budget 2011 ne devrait donc pas perdurer dans les budgets suivants. C'est le message que nous souhaitons délivrer en traitant le budget qui nous est soumis.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

En se fondant sur l'article 82 du règlement, le Président prévoit de conduire la discussion de la manière suivante :

1. Examen des premières pages du fascicule chiffres romains I à IX. Sans intervention de votre part, chaque page ou chapitre sera considéré comme accepté. En cas de discussion, page et chapitre concernés feront l'objet d'un vote éventuel.
2. Examen des pages 1 à 52 chiffres arabes, chapitre par chapitre et page après page, soit le budget de la bourse communale dans l'ordre des chapitres 1 à 8, y compris la récapitulation par chapitre. Même règle que précédemment, il y aura vote éventuel sur les pages qui ont suscité des interventions.
3. Lectures des pages 53 à 81, à savoir le budget par nature, la statistique des charges et revenus par nature, la comptabilité de la STEP et l'ORPCI, ces premières pages étant toutes des pages d'information qui ne sont pas soumises à un vote mais peuvent faire l'objet de questions. En revanche, comme d'habitude, le budget d'équipement et de modernisation des réseaux EMR sera mis au vote. Puis suivront alors des pages exclusivement d'information jusqu'à la dernière page de la brochure.
4. Discussion générale du budget du préavis.
5. Vote final sur la proposition de résolution, successivement chiffres 1, 2 et 3 du préavis page 49, budget CISTEP y compris.

Le Président recommande aux intervenants d'indiquer le numéro de la page du compte considéré et numéro de celui-ci avec son intitulé, après avoir vérifié que les pages

« remarques et observations » ne répondent pas déjà à leur question ou remarque.

La Présidente et rapporteur de la Commission des finances peut intervenir en tout temps.

S'il n'y a pas d'objection, le Président ouvre la discussion.

Nous prenons le fascicule à la page une chiffres romains :

Page I Evolution des charges par rapport au budget 2010

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Page II Graphique « revenus et charges épurées »

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Pages III à VIII Effectif du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont acceptées.

Page IX Effectif du personnel régional

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

La première partie de ce fascicule est donc approuvée.

Le Président passe maintenant au budget proprement dit, soit les huit chapitres de la bourse communale.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 10

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais personnellement faire une remarque pour le poste 153 intitulé « Musées », page 5. En 2008, si je lis bien le tableau, le compte des charges était de CHF 330'270.00 pour ce poste. Le budget 2010 portait sur une somme de CHF 385'300.00. Le budget 2011 est chiffré à CHF 422'400.00. Je me permets de rappeler qu'en 2008, le préavis 8/2008 avait été amendé par la commission ad hoc, puis par le Conseil le 24 juin 2008 ramenant les crédits pour les Musées de CHF 500'000.00 à CHF 300'000.00 par an. Or, trois ans après, avec une hausse annuelle non négligeable, nous revoilà dans le créneau de CHF 500'000.00 souhaité par la Municipalité il y a deux ans et demi. J'ai regardé les remarques et observations, mais je tiens quand même à souligner ce fait.

La parole n'étant plus demandée sur la page 5, le Président passe au vote de cette page.

La page 5 du chapitre 1 est acceptée à une large majorité, 2 voix contre et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, compte tenu que la parole a été demandée sur ce chapitre, le Président passe au vote.

Le chapitre 1 est accepté à une large majorité et 3 abstentions.

Chapitre 2 FINANCES pages 11 à 13

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 2 est accepté.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS Pages 14 à 18

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Je parle du point des vignes, page 16, c'est-à-dire la position 330 et au premier abord je voulais féliciter Monsieur le Municipal Martial LAMBERT d'avoir atteint un équilibre financier à propos de notre vignoble merveilleux. Seulement, en lisant un petit peu plus loin, à la page suivante et à la position 330.4801, je vois qu'il y a eu un prélèvement sur le fonds de renouvellement de CHF 95'000.00 ce qui permet à Monsieur Martial LAMBERT d'être fier mais je pense qu'il faudra encore un effort pour notre vigne.

La parole n'étant plus demandée sur la page 16, le Président passe au vote de cette page.

La page 16 du chapitre 3 est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, compte tenu que la parole a été demandée sur ce chapitre, le Président passe au vote.

Le chapitre 3 est accepté à l'unanimité.

Chapitre 4 TRAVAUX Pages 19 à 26

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

C'est une question page 21 à propos du poste 420.3185.01 « Honoraires et frais d'expertises, développement durable ». Donc il s'agit de mandats externes et dans les explications on nous dit : « actions en matière de développement durable supprimées faute de ressources humaines internes pour les superviser ». Alors qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que le service est tellement déplumé qu'il n'a même pas les ressources en interne pour superviser des mandats externes ?

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Si vous permettez, je ne vais pas m'exprimer sur le plumage mais des collaborateurs de l'urbanisme ou directeur, je vais essayer de vous donner une explication parce qu'évidemment il y en a une. C'est vrai que ce compte, je sais que le groupe Les Verts y est assez sensible, mais ce n'est pas le seul, la Municipalité aussi. Ce compte ne traduit qu'une partie des actions en matière de développement durable qui sont menées par la Ville de Pully et on peut avoir l'impression à la lecture des différences de montants entre le budget 2010 et le budget 2011 qu'il y a, au fond, un désintérêt et un désengagement de la commune en matière de développement durable. Alors, il y a une explication, c'est que le budget 2010 était un peu plus élevé pour une raison particulière, c'est la mise en œuvre, le démarrage du plan de mobilité au sein de l'administration. Il y avait un montant d'environ CHF 56'000.00 prévu au budget. Ce montant c'était une opération d'une année pour lancer le plan de mobilité et aujourd'hui, disons, la participation à ce plan mobilité en termes de charges dans le budget elle a fortement diminué. C'était l'opération de lancement et non seulement elle a diminué, mais elle est attribuée dans un autre compte budgétaire d'administration générale. Donc de CHF. 56'000.00 du montant initial on est passé à une charge de CHF 25'000.00 qui figure dans un compte administration générale. Je peux vous donner le numéro du compte, c'est le 110.3809. Et puis, l'autre explication

qui touche plus particulièrement la remarque en terme de personnel, mais qui est peut-être un petit peu maladroite, comme souvent le sont ces remarques. C'est la démarche pour obtenir le label « cité de l'énergie ». On a entrepris cette démarche et puis on a mis au budget 2010 notamment un montant de CHF 30'000.00 pour finaliser cette démarche et au fond ces CHF 30'000.00 c'est un mandat, mais la démarche en elle-même implique non seulement le service de l'urbanisme, mais tous les services de l'administration. Et au fond le manque de ressources, de disponibilité des services était pour entreprendre cette démarche, raison pour laquelle on s'est dit : ça ne sert à rien de mettre un montant pour un mandat au budget si au fond les services n'arriveront pas à s'investir en 2011 pour cette démarche « cité de l'énergie », ce qui ne veut pas dire que la démarche est abandonnée mais elle est simplement pour le moment reportée.

Monsieur Alexis BALLY :

Merci pour cette réponse. Nous on savait que la dotation en personnel du service de l'urbanisme était très limitée et puis avons perçu cette suppression comme un certain désintérêt pour la cause du développement durable. Mais je me satisfais des explications.

Monsieur Richard GOLAY demande la parole :

Juste pour noter que la Ville de Pully n'est pas partenaire en processus du label « cité énergie ».

La parole n'étant plus demandée sur la page 21, le Président passe au vote de cette page.

La page 21 du chapitre 4 est acceptée à une large majorité et 6 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, compte tenu que la parole a été demandée sur ce chapitre, le Président passe au vote.

Le chapitre 4 est accepté à l'unanimité.

Chapitre 5 ECOLES ET CULTES Pages 27 à 37

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 5 « Ecoles et cultes » est adopté.

Chapitre 6 POLICE Pages 38 à 43

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 6 « Police » est adopté.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE Pages 44 à 46

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 7 « Sécurité sociale » est adopté.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS Pages 47 à 51

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 8 « Services Industriels » est adopté.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE Page 52

La discussion n'ayant pas été demandée, la page 52 adoptée.

Le Président passe maintenant au **BUDGET 2011 par nature**. Ces pages sont là

uniquement pour notre information.

BUDGET 2011 par nature Pages 53 à 56

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 53 à 56, le Président clôt la discussion.

STATISTIQUE DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE page 57

**COMPTABILITE DES LA STEP, DU SDIS LA PAUDEZE ET DE L'ORPCI
pages 58 à 63**

Le Président rappelle que ces pages concernent les budgets intercommunaux déjà adoptés par les organes compétents et donc nous ne les voterons pas, mais chacun peut poser des questions.

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 58 à 63, le Président clôt la discussion.

**BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX
page 64.**

Ce budget de la page 64 figure dans les conclusions du préavis sous chiffre 2 de la page 49.

La discussion n'ayant pas été demandée, sur la page, le Président clôt la discussion.

**FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2011
pages 65 et 66**

Le Président rappelle que ces pages sont là pour information, mais néanmoins il ouvre la discussion sur ces pages. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS PAR NATURE page 67

La discussion n'ayant pas été demandée sur la page 67, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 68 à 70

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 68 à 70, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 71 à 73

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 71 à 73, le Président clôt la discussion.

COLLEGES pages 74 à 76

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 74 à 76, le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL FIXE SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2011 pages 77 à 79

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 77 à 79 le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2011 pages 80 et 81

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 80 et 81, le Président clôt la discussion.

Le Président déclare que nous en avons donc fini avec le traitement de ce fascicule « Budget 2011 ».

Le Président ouvre maintenant la discussion générale sur le « Budget année 2011 ».

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

J'interviens sur les charges dites maîtrisables. Mon collègue Monsieur Jean-Paul CHAPUIS au début de l'examen du budget a déjà soulevé le problème de ces charges maîtrisables, j'aimerais simplement y revenir pour noter les importantes augmentations qu'il y a eu, pas tellement entre le budget 2010 et le budget 2011, mais entre le budget 2011 et les comptes 2009. A mon avis, s'il y a une compréhension au vu de la situation économique et budgétaire de notre commune que nous avons vécue, il est clair dans mon esprit, et j'ose espérer qu'il est clair aussi dans votre esprit, que nous ne pourrions plus jamais admettre des augmentations pareilles, peut-être suis-je présomptueux en demandant à la Municipalité de prendre un engagement moral vis-à-vis d'éventuelles futures augmentations qui devraient être limitées, et je n'invoque pas le problème des investissements qui certainement augmenteront déjà.

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'ai eu l'occasion à moult reprises de m'exprimer, soit devant vous, soit devant la Commission des finances, soit en public en disant que la terrible leçon que la Municipalité a prise, notamment dans les années 2003 et 2005 dans laquelle, si nous avions été une société anonyme nous aurions été déclarés en faillite, je crois pouvoir dire que la Municipalité a retenu la leçon. Ce que j'aimerais dire aujourd'hui, c'est qu'on peut faire des comparaisons de compte à compte. Le problème est un petit peu plus compliqué que de budget à comptes, le problème est un petit peu plus compliqué dans la mesure où entre 2009 et 2011 le coefficient d'impôt a changé et les charges, notamment toute une série de charges du canton dues à la nouvelle péréquation viennent un petit peu polluer la problématique de comparaison. Mais, j'aimerais quand même attirer votre attention, et c'est un des éléments qui est marquant du budget, c'est que bien sûr les charges ont augmenté, mais la Municipalité a travaillé de manière unanime, les services ont d'ailleurs suivi également, entre le budget 2010 et le budget 2011, toutes choses étant égales, les charges et les revenus ont crû de la même manière. Ce qui veut dire que, contrairement à d'autres années, dans d'autres circonstances, dans d'autres législatures, sous d'autres Syndics, d'autres Municipalités, nous n'avons pas lâché la bride, mais véritablement fait en sorte que les dépenses maîtrisables et maîtrisées ne dépassent pas nos possibilités financières. Et en cela, je peux dire que la Municipalité que je préside a pris cette décision et la tiendra. Après, comme vous le savez, il y aura des élections, ça sera à nos

successeurs, ça sera à vos successeurs également de faire en sorte que la leçon qui a été comprise et qui a été subie par la Municipalité et la Conseil communal en 2003 et 2005 reste dans les esprits et permette à tout un chacun de conduire les affaires de la commune dans le même état d'esprit qu'aujourd'hui tel que la Municipalité aujourd'hui les conduit. C'est en cela que je peux prendre cet engagement, mais il est bien évident que la population, les citoyens et citoyennes donneront aussi leur avis et ça sera aussi au Conseil communal et à la Municipalité qui sortira des urnes le 13 mars de prendre le relais.

Monsieur Pierre-William LOUP :

Je suis tout à fait satisfait de la réponse de la Municipalité. Les dires de notre Syndic sous-entendent que ma demande est envisageable.

La discussion sur le budget n'étant plus demandée, le Président passe à la brochure du préavis. Il prie d'assemblée de prendre le préavis à la page 49 pour les conclusions ou les résolutions.

La parole n'étant demandée sur les conclusions du préavis 17/2010, le Président passe au vote :

Chiffre 1 : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2011 dont le résumé est le suivant :

- Total des charges	CHF135'233'400.00
- Total des revenus	<u>CHF 135'624'900.00</u>
- Excédents de revenus	CHF 391'500.00

=====

après :

- Amortissements	CHF 3'670'700.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 829'370.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF -2'570'200.00

Le chiffre 1 des conclusions du préavis 17/2010 est approuvé à une large majorité et une abstention.

Chiffre 2 : d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) CHF 500'000.00

Le chiffre 2 a été approuvé implicitement lorsque nous avons examiné la brochure. Le Président demande au Conseil de manifester son approbation en levant la main.

Le chiffre 2 des conclusions du préavis 17/2010 est approuvé à l'unanimité.

Chiffre 3 : d'approuver le budget 2011 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP). C'est la première fois que vous avez à vous prononcer à ce sujet et je vous rappelle que la majorité des communes intéressées doit être favorable à ce budget.

Le chiffre 3 est approuvé est approuvé à l'unanimité.

Le préavis n° 17/2010 est donc approuvé.

Le Président remercie la Commission des finances et sa présidente. Le préavis 17/2010 et son annexe sont retournés à la Municipalité pour exécution.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Il me semble avoir ouï de la bouche de Monsieur le Président que le plan des investissements 2011 – 2014 pourra faire l'objet d'une discussion après le budget. Il me semble que cette discussion a été escamotée.

Le Président : J'ai dit que s'il y avait des questions à ce sujet, vous pouviez les poser, alors je vous donne la parole.

Monsieur Lilian GEOFFROY :

J'ai été surpris lors de l'examen du programme des investissements projetés pour la période 2011 – 2014 de constater que rien ne figurait au chapitre de réalisation des places de crèche qui nous font pourtant cruellement défaut, alors que quantité de propositions hypothétiques y étaient inscrites et que rien ne faisait obstacle à intégrer au même titre une proposition allant dans ce sens. Il me semble me souvenir que l'adoption par le Conseil du préavis qui présida à la réalisation actuelle avait fait l'objet d'un vœu soulignant la nécessité d'opérations futures après cette phase préliminaire, dont nous avons vu l'heureuse conclusion, grâce aux efforts conjugués de Madame la Municipale en charge des affaires sociales associée au Municipal des domaines. Nous nous permettons de vous rappeler que la création de places de crèche, réclamée par toute la population, a le mérite de satisfaire à la fois la demande de nos administrés et contribuer à l'animation de notre cité en incitant une clientèle jeune à venir s'y établir. En effet, la multiplication des places d'accueil pour la petite enfance est la seule mesure susceptible d'attirer des jeunes ménages dans notre cité en entraînant le venue d'un sang nouveau. C'est certainement la meilleure réponse à ceux qui déplorent le manque d'activité de notre ville, car le contribuable a un regain de vie tout en régénérant de nouveaux contribuables actifs.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Nous allons débiter au début l'année prochaine une étude des besoins concernant et touchant la petite enfance et parascolaire. Cette étude va nous permettre de cibler où sont les priorités pour les familles, pour la population. A la suite de ça la réflexion, tant pour le préscolaire que pour le parascolaire, fait partie intégrante aujourd'hui des réflexions qui se font pour tous nouveaux gros projets que la commune voudrait faire. C'est pour cela que dans le préavis des investissements il n'y a rien de spécifiquement libellé « petite enfance » mais une fois que cette étude sera menée et que nous aurons vu où il faut faire quelque chose, nous profiterons de projets qui vont être menés dans les endroits en question pour intégrer la petite enfance ou le parascolaire. Alors pour la suite, ce n'est pas dit que de nouveau la petite enfance apparaîtra dans le prochain plan des investissements. En revanche elle apparaîtra, si le besoin est avéré, dans des préavis qui eux figurent au plan des investissements. Et là on verra et vous verrez, vous aurez à vous prononcer sur de nouvelles structures.

Monsieur Lilian GEOFFROY :

Je considère que la réponse de Madame la Conseillère Municipale me satisfait. En considérant que nous n'attendons pas l'année 2014 pour revoir ce plan.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Lors de la séance de la Commission des finances du 29 novembre, réunir prendre connaissance du plan d'investissement 2010 – 2014, je suis intervenu m'interrogeant sur la préavis à venir pour l'avenue des Cerisiers, Perraudettaz, Deux Ponts de CHF 4'500'500.00, page 7 du document. Selon la réponse qui m'a été fournie, le préavis serait présenté au mois de mai 2011 et les travaux débuteraient dans l'année même. Est-il possible d'avoir plus renseignement sur l'état du projet ? Et de savoir si les riverains, propriétaires et locataires seront informés, par exemple, avant la présentation du préavis au Conseil communal ? Mon souci pour cette artère, pour laquelle j'interviens depuis de nombreuses années. étant connu de la Municipalité, je pense qu'une réponse peut être fournie ce soir même. Ce dont je vous remercie.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

C'est vrai que ce projet est toujours prévu pour mai de l'année prochaine. Le projet avance bien. C'est un préavis difficile sur des plans techniques. Beaucoup de contacts ont été pris avec les riverains qui sont directement concernés par, par exemple, des échanges de terrain ou des mesures qui les touchent très directement et c'est vrai que Monsieur Marcel PASCHE, par le fait de l'implantation de sa villa, n'a pas été contacté à ce titre-là. Mais, l'ensemble des propriétaires de tout ce quartier et de toute cette région seront bien sûr informés au moment où le projet aura sa forme quasi définitive. Et avant le préavis, nous allons procéder pour les Cerisiers comme nous l'avons fait pour le gros chantier Belmont-Chantemerle, c'est-à-dire une information avec une invitation assez large à tous ceux qui seront touchés directement ou un peu plus indirectement par cet important chantier. Nous allons faire pour Belmont, par exemple, je profite de l'annoncer, au début de l'année prochaine, une deuxième séance d'information à peu près à mi-chantier. Donc il y a le souci de la direction, qui est partagé par la Municipalité, d'informer au mieux les gens qui seront gênés forcément par ce chantier. Donc, vous pouvez être sûr que je veille à la chose.

Monsieur Marcel PASCHE :

Je vous remercie, Monsieur le Municipal, de vos informations. Je n'ai pas fait mes téléphones, mais je crois savoir que tout le monde n'a pas été contacté. Vous avez dit la quasi-totalité, je reviendrai dessus peut-être une autre fois.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

3.3. Propositions individuelles

Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER relative aux Musées du Pully.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Cette réponse, adoptée par la Municipalité, a été envoyée à Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER la semaine dernière en même temps qu'elle a été envoyée au Président du Conseil communal. Vous l'avez ce soir sur vos tables. Je la résume : les questions qui étaient posées en mars de cette année posaient un certain nombre d'éléments et nous avons considéré d'y répondre de manière exhaustive, aussi après une introduction à un contexte général, il y a un chapitre chiffres et statistiques qui recouvrent les fréquentations, le coût par visiteur, le coût des vernissages, la fréquentation aux vernissages, les recettes, le sponsoring, l'augmentation de la valeur de la collection, la

statistique des animations, ainsi que celle de la couverture médiatique et de la presse. En comparaison, nous avons sorti de statistiques fédérales la fréquentation des Musées de Pully en regard des Musées Suisse. Aussi, suite à cette réponse circonstanciée et la duplique de Monsieur Pfister, la Municipalité souhaite que vous adoptiez cette réponse et considériez que nous avons répondu aux préoccupations de Monsieur le Conseiller.

Le Président passe la parole à Monsieur Fred Oscar PFISTER et lui demande de bien vouloir répondre à la question de savoir s'il a une résolution à déposer.

Monsieur Fred Oscar PFISTER :

Je dois vous décevoir dans un certain sens que j'explique. Nous vous remercions Monsieur le Syndic, la Municipalité de la réponse reçu le 6 décembre, soit après 9 mois de gestation et non-conformité d'ailleurs avec l'article 70, alinéa 3 de notre Règlement du Conseil. Je n'ai eu la réponse, donc, que ce lundi. Il m'est impossible, dans un délai imparti aussi court de présenter aujourd'hui une réponse pertinente, aussi je me réserve d'intervenir lors du prochain Conseil. Je vous prie d'en prendre acte.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je peux tout à fait concevoir la déception de Monsieur Fred Oscar PFISTER, mais alors il ne faut pas quand même argumenter et dire un certain nombre de choses qui ne sont pas la réalité. Le 3 mars, j'ai dit que nous étions dans l'impossibilité de répondre dans les délais fixés par le règlement. Alors maintenant ne venez pas me reprocher d'avoir répondu seulement en décembre. Ensuite de ça, nous nous sommes donné la peine d'envoyer cette réponse par courrier « A » vendredi matin, donc samedi chez-vous, la réponse était dans votre boîte aux lettres. Alors ne me dites pas que vous l'avez reçue lundi matin. Si vous ne relevez pas votre boîte aux lettres le week-end ce n'est pas de la faute de la Municipalité. Alors j'aimerais simplement maintenant que la Conseil communal accepte cette réponse et entérine les informations qui ont été données par la Municipalité.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'interviens à titre personnel, mais j'ai une bonne mémoire et je me rappelle que lorsque Monsieur Fred Oscar PFISTER a fait son interpellation vous vous étiez engagé à répondre au mois de septembre. Il n'y a pas eu séance au mois de septembre, vous ne l'avez pas fait au mois d'octobre, vous ne l'avez pas fait au mois de novembre. Il a fallu que le parti demande que vous répondiez. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je crois quand même que dans ce débat il faut avoir de la bonne foi. La Municipalité était tout à fait consciente de devoir répondre cet automne. Il y a eu un concours de circonstances qui ont fait que l'équipe du Musée a été occupée pour le vernissage des papiers peints. Elle m'a demandé et ce n'est pas à la demande de Madame Annie MUMENTHALER que la réponse a été retardée au mois de décembre, mais c'est bien sur la décision de la Municipalité étant donné la suroccupation de l'équipe du Musée. Alors maintenant ayez la bonne foi d'accepter cette réponse et puis de clore ce chapitre. Je crois qu'autrement on n'en sortira pas.

Madame Edith CAREY demande la parole :

J'aimerais quand même exprimer mon étonnement face aux critiques qui sont constamment faites à l'égard du Musée de Pully et sa nouvelle équipe, jeune, dynamique, parfaitement compétente, toujours accueillante, aimable, souriante, disponible, prête à

répondre à toutes les questions que vous voulez lui poser, elle vous donne des explications utiles pour certaine exposition pour vous aider à la comprendre. Je m'étonne quand même qu'aux visites commentées gratuites qu'elle offre ou aux manifestations qu'elle organise, ceux qui critiquent ne soient pas présents. Ainsi par exemple, lors de la table ronde qui a été organisée au Musée de Pully, concernant les papiers peints, il y avait beaucoup de monde, mais je dois dire qu'à l'exception de Madame Denise MAGES et moi-même nous étions les seules. Deux Conseillères communales sur 100 eh bien je le déplore, parce que cette table ronde était passionnante. Elle était suivie d'une visite commentée, gratuite, offerte par le commissaire de l'exposition et là vous auriez été extrêmement étonnés de tout ce que vous pouvez apprendre des papiers peints. En particulier, ce que l'on croyait définitivement abandonné eh bien ça revient très fort à la mode et les artistes contemporains actuels s'y intéressent et il y avait même une partie ludique dans cette exposition. Je trouve que cette nouvelle équipe a une politique d'exposition, c'est le terme que l'on emploie, politique d'exposition très judicieuse parce qu'elle alterne des artistes du passé connus, comme par exemple, la rétrospective sur Germaine ERNST et Violette MILLIQUET qui de surcroît était Pulliérane, donc il s'agissait de notre propre patrimoine et je crois savoir qu'elle a eu moins de visiteurs que la précédente encore plus critiquée par les critiques du Conseiller communal Emmanuel ANTILLE. Nous aurons en mai prochain une exposition sur les gravures de Jacqueline OILLET. Jacqueline OILLET était une élève de Marcel PONCET de Casimir RAYMOND et de Violette DISERENS eh bien il y aura la suite de cette exposition accompagnée d'un catalogue de Michel THEVOZ, une donation faite au Musée de Pully des gravures et des peintures de Jacqueline OILLET, comme à la suite de l'exposition sur Germaine ERNEST, la Fondation Germaine ERNEST a décidé de déposer au Musée de Pully l'ensemble des gravures de Germaine ERNEST. Une des plus importantes graveuse Suisse du XXème siècle. Je soulignerai aussi que cette exposition sur les papiers peints a été organisée en collaboration avec le MUDAC. Ça diminue les frais de catalogue, de publicité, de vernissage et vous savez que le catalogue était bilingue français-anglais, ce qui va faire connaître le Musée de Pully jusqu'à Londres où l'exposition sera exportée. J'aimerais aussi souligner tout ce que l'équipe du Musée fait pour les enfants. Tous les Musées le font dans l'espoir que ces enfants attireront peut-être leurs parents et leurs grands-parents plus souvent dans les Musées et qu'ils constitueront plus tard des visiteurs plus fréquents du Musée. J'aimerais en conclusion vous dire que la Commission de gestion sera reçue au Musée de Pully le 26 janvier prochain et pourra poser à cette occasion toutes les questions qu'elle souhaitera à Madame RIVIER et ses deux collaborateurs. On pourra aussi voir les dépôts et les conditions de conservation des œuvres. Je dirais que nous sommes tous responsables du taux de fréquentation de ce Musée. Si nous ne n'y allons pas nous-mêmes, si nous ne n'y amenons pas nos amis, nos amis venant de l'étranger, eh bien ne nous plaignons pas qu'il n'atteigne pas le taux que nous souhaitons. Une suggestion, pourquoi est-ce que, en guise d'apéritif offert à leurs meilleurs clients par les entreprises de Pully, pourquoi ce que l'on n'offrirait pas une visite commentée de l'exposition en cours. Ça se fait dans des Musées publics, dans des Fondations privées, c'est une source importante de revenus et j'ai posé la question à la jeune équipe, elle serait d'accord de le faire pour autant qu'elle ait préalablement obtenu l'autorisation de la Municipalité. Ne vous faites pas de souci elles ne seront pas si nombreuses que l'équipe ne pourra plus faire son travail habituel. Mais pensez à ça pour un anniversaire, un chiffre rond, un anniversaire de mariage, eh bien offrez à vos proches une visite au Musée de Pully.

L'assemblée applaudit.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe à la Motion de Monsieur le Conseiller Marc ZOLLIKER et Consorts.

Le Président demande aux membres du Conseil s'y il souhaite traiter cette motion séance tenante ou la renvoyer à plus tard.

Les membres du Conseil acceptent à une large majorité et 5 voix contre de traiter cette motion séance tenante.

Le Président invite Monsieur le Conseiller Marc ZOLLIKER à venir à la tribune pour le développement de sa motion.

Monsieur Marc ZOLLIKER :

Tout d'abord une précision pour vous dire que cette motion est co-signée par Mesdames Francine MEDANA, Anne SCHRANZ, co-présidentes du groupe des Verts au nom de ce groupe et par Monsieur Philippe DIESBACH, Conseiller communal au nom des Verts-Libéraux et par le groupe socialiste avec la signature de Jean-Blaise PASCHOUD et la mienne. Les partis politiques représentés au Conseil communal de Pully semblaient vouloir trouver ensemble des solutions équilibrées au manque criant de logements dans notre commune. Ce bel élan est-il déjà brisé ? Il y a un peu plus d'une semaine nous avons fait part la motion développée ce soir à tous les présidents de groupes et de partis représentés au Conseil communal de Pully. Quelle que ne fut donc pas notre surprise de recevoir hier, entre 13h00 et 14h00 le texte d'une seconde motion émanant des groupes libéral et radical ? Etre mis ainsi devant le fait accompli et pour le moins désagréable. Il n'est bien sûr pas interdit de ne pas être d'accord avec le texte de notre motion. Toutefois, si une réelle volonté d'avancer en commun avait existé, il me semble qu'une semaine aurait dû être suffisante pour trouver un texte satisfaisant tout un chacun. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Pour votre information, ce n'est finalement que lundi matin, sans aucune nouvelle de nos correspondants que nous avons transmis texte de notre motion au Président et au secrétariat du Conseil communal. Nous aimerions maintenant préciser et insister fortement sur quelques points et d'abord sur ce que cette motion n'est pas. Puisqu'il semble que certains se méprennent complètement sur nos intentions. Le texte que nous avons élaboré n'est pas un texte partisan et ce veut le plus consensuel possible. Il est presque exclusivement basé sur se document, produire des logements produits par l'Etat de Vaud pour aider le commune à avancer dans ce domaine. Deuxièmement le propos de cette motion n'est pas de répondre au manque de logements par des interventions directes des pouvoirs publics en tant que constructeur. Nous demandons l'élaboration d'une politique du logement claire à Pully. C'est tout. Et il me semble qu'avant de disserter sur les moyens à mettre en œuvre, il faut être clair sur les objectifs que l'on veut atteindre. La lecture attentive de notre motion et celle du livret dont je viens de parler devraient lever toute équivoque à ce sujet. Il ne s'agit donc pas d'opposer une vision abstraite à des propositions concrètes. Ensuite notre proposition n'a pas pour objectif l'achat et la gestion de nouveaux terrains ou immeubles par la Ville de Pully puisque nous précisons bien que notre commune est chanceuse et qu'elle est déjà en possession des bien-fonds nécessaires à la construction des logements à réaliser. Et finalement cette motion n'a en aucun cas pour but de mettre en péril l'équilibre financier de notre ville. Elle veut simplement apporter une solution durable au déséquilibre évidant du parc de logements pulliérens. Alors par quel moyen notre proposition tente-t-elle favoriser la construction rapide de nouveaux logements à Pully ? Il s'agit pour commencer d'arriver à une vision globale de la situation actuelle. Comment cela ? Eh

bien en déterminant la capacité constructive des différentes parcelles communales et en établissant un inventaire des besoins, soit des types de logements nécessaires à Pully pour les familles ou encore les seniors. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il y a toujours un postulat en suspens à ce sujet. Une fois ce diagnostic établi il s'agit de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs avant de passer à leur réalisation. Cette deuxième partie de la démarche pourra bien entendu faire l'objet de consultations et de discussions avec les groupes politiques, les associations de quartiers ou la population, aussi large que la Municipalité le souhaitera. Un des points de notre motion était aussi qu'elle fixait des délais pour ces deux premières étapes, délais relativement serrés, parce qu'il nous semble que personne ne nie l'urgence du problème des logements à Pully. Malheureusement ces délais ne pourront, évidemment, plus être tenus. Etablir un diagnostic, fixer des objectifs, des objectifs clairs et les réaliser. N'importe quel chef d'entreprise pratique, nous l'espérons, de la sorte. Nous avons quelque peine à comprendre que nos collègues radicaux, libéraux et UDC ne voient pas la nécessité d'avoir une vision globale de la situation du logement à Pully avant que la commune nous fasse des propositions concrètes de mise en valeur de ces terrains. Il me semble plutôt curieux de nous faire le reproche d'une vision abstraite alors que les discussions au sein des présidents de groupe et de parti durent depuis de nombreux mois et que les motionnaires ont été les seuls à présenter une manière concrète d'avancer avec la motion présentée ce soir et mise à la disposition de tous. Notre motion telle que présentée, formulée pourrait être approuvée par une majorité d'entre vous ce soir et directement renvoyée à la Municipalité en gagnant un temps précieux. Le dépôt d'une seconde motion, plus partisane soutenue par les partis libéraux, radicaux et UDC change la donne. Par conséquent et pour donner encore une chance à un débat ouvert et global, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de renvoyer cette motion à une commission ad hoc chargée de préavis sur sa prise en considération en vertu de l'article 69, point 2 de notre Règlement du Conseil. En cas du renvoi de la seconde motion à une commission, nous sommes favorable à une commission commune traitant de ces deux motions.

Le Président rappelle que Monsieur Marc ZOLLIKER a fait la proposition du renvoi de la motion à une commission ad hoc qui décidera de la prise en considération de cette motion.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Conformément au règlement et la demande de Monsieur le motionnaire, la Municipalité se rallie au renvoi à une commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Deux motions pour encourager la construction de logements à Pully me réjouissent. Probablement un peu électoralistes, différentes dans la forme, mais toutes deux identiques sur le fond, soit produire du logement à louer à Pully. J'ai décidé de soutenir la motion pour l'élaboration d'un objectif « logement à Pully » car elle me semble mieux répondre à l'ensemble des besoins sur le logement à prix abordable, sans oublier le logement protégé et suivre l'objectif de l'observatoire du logement. Par contre, je suis un peu déçu pour le planning proposé, que je considère bien sûr beaucoup trop long, mais je retiendrais néanmoins la volonté d'obtenir un diagnostic logement jusqu'au 30 juin 2011. Concernant la motion libéral et radical, très bien faite d'ailleurs, fait état de la volonté de ne pas mettre à contribution notre commune tout en relevant la volonté d'octroyer des droits de superficie afin de rendre les loyers à prix abordables. Cela n'est pas réalisable,

car le principe du droit de superficie ne fait pas baisser les loyers, mais c'est bien la volonté de la commune de réduire la rente du trois qui ainsi aura une incidence sur les loyers futurs afin qu'ils soient des loyers acceptables, voire éventuellement des facilités fiscales. De plus il n'est pas exact de dire que le principe de l'aide à la pierre est réservé à des gens à faible revenu, voire de condition modeste. Je suis convaincu qu'aujourd'hui les critères d'obtention de logements subventionnés ou à prix abordables ou à prix coûtants permettent à de nombreux Pulliérans de rentrer dans les critères fixés pour ce type d'appartements. Je souhaite néanmoins que les deux motions soient renvoyées à une commission car j'en suis convaincu, celle-ci aura la grande sagesse de faire des propositions concrètes pour permettre rapidement la construction de logements à prix abordables et de logements protégés à Pully et pourquoi pas dans ces logements l'aménagement de crèches souhaité par notre collègue Lilian GEOFFROY.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

Vous l'avez entendu les Verts soutiennent la motion présentée par Monsieur Marc ZOLLIKER et ils soutiendront la seconde sur le même thème, mais ils mettent surtout l'accent sur l'urgence de sa mise en pratique. Les Verts regrettent la polarisation à laquelle nous assistons. Ils constatent que les trois mois qui séparent des élections mettent par terre le souci porté en commun par toutes les formations de ce Conseil par le biais des présidents sur ce thème. La population Pulliérane mérite mieux que cette démonstration de guéguerre préélectorale. Mais, espérons que ce sera un coup d'accélérateur pour le bien de ce thème si urgent à Pully. Mais revenons au sujet. Probablement, chacun des membres du Conseil, ici présent, connaît des familles de salariés ou indépendants, de la classe moyenne intégrés à la vie sociale de Pully par leurs enfants, scolarisés sur la commune, actifs dans diverses associations sportifs, de loisirs ou religieux et qui se voient obligés d'envisager un déménagement hors des limites de notre commune, faute de logements familiaux à prix raisonnables à acheter ou à louer. Ces familles voient les nombreuses grues qui se dressent dans le paysage communal. Le dynamisme de la construction immobilière, mais après une brève investigation voient que ce n'est pas eux, vu le niveau élevé des prix de vente ou de location, eux qui n'ont ni hérité d'un sac d'or, ni touché le gros lot à la loterie, mais vivent de leur activité professionnelle. C'est la seule substance vive de Pully qui part ainsi ou que nous ne pouvons retenir. Afin que Pully reste une ville vivante et diverse, multiculturelle et multi-générationnelle, nous demandons que cette motion soit traitée avec toute l'urgence possible, et comme demandé par la motionnaire, soit transmise à une commission sans délai.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous ne nous associerons pas à la demande du parti socialiste qui sous des dehors généreux est teintée de clientélisme électoral. Nous espérons qu'une partie de la droite ne laissera pas, en toute innocence, une fois de plus abuser en soutenant des propositions qui s'adressent à un électorat qui n'est pas le sien, au grand bénéfice de son opposition. Nous professons, pour notre part, qu'il n'entre pas dans les prérogatives des communes de faire commerce de l'immobilier ou de s'y associer, l'exemple cuisant du quartier des Alpes est encore dans notre mémoire. Notre rôle se bornant au respect du plan de densification et à la réalisation des infrastructures telles que des crèches, les bâtiments scolaires, dispensaires et autres réalisations nécessaires à la vie associative de la communauté. Il est évident que le but de la gauche consiste à s'assurer un vivier électoral qui lui permettra par la suite d'assurer son hégémonie sur notre commune et si je juge le résultat de toutes les expériences socialistes, à travers le monde, je ne suis pas enclin à l'optimisme.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Comme vous le savez le Conseil peut renvoyer la proposition à l'examen d'une commission ad hoc pour une prise en considération si 1/5^{ème} des membres présents la demande.

Le Président passe au vote.

Les membres du Conseil décident à une large majorité de renvoyer cette motion à une commission ad hoc pour la prise en considération.

Le Président passe à l'examen de la motion du parti radical et libéral soutenue par l'UDC pour une politique du logement efficace et réaliste à Pully. Il rappelle que chacune et chacun ont reçu le texte de cette motion. Il demande de décider d'abord si cette motion doit être traitée séance tenante.

Les membres du Conseil acceptent à une large majorité et deux abstentions de traiter cette motion séance tenante.

Le Président invite Madame Lydia MASMEJAN à venir à la tribune pour développer cette motion.

Madame Lydia MASMEJAN :

Le parti libéral et le parti radical, avec le soutien de l'UDC, déposent la motion suivante : Motion pour une politique du logement efficace et réaliste à Pully. Il y a quelques mois, par l'intermédiaire de leurs présidents les partis politiques de Pully ont manifesté leur volonté de trouver ensemble des solutions équilibrées pour parer au manque de logements dans notre commune, manifesté par une carence de logements à louer, tandis que les ventes PPE augmentent drastiquement. Le dépôt de la motion socialiste entaille quelque peu cette volonté de s'entendre, mais ce sera je l'espère sans la supprimer. Le parti libéral et le parti radical considèrent que ce sujet est important, raison pour laquelle ils ont proposé à tous les partis de trouver ensemble des solutions équilibrées débouchant sur l'offre de nouveaux logements locatifs, sans mettre en péril les finances de notre commune à la veille d'investissements importants et sans pousser exagérément la densification au dépend du charme de notre commune. De l'avis du parti libéral et du parti radical, soutenus par l'UDC, il n'est pas opportun de répondre au nombre de logements locatifs par une intervention des pouvoirs publics, telle que l'acquisition et la gestion par la commune. Cette fonction, qui requière des compétences particulières doit être l'apanage des professionnels au vu notamment de la complexité du droit du bail. Bien souvent les immeubles gérés par des communes mobilisent du capital et ne rapportent guère. Même si le but n'est pas de faire des placements intéressants, mais de mettre des logements à loyer raisonnable à la disposition de la population, cet aspect ne doit pas être négligé. Actuellement la commune possède plusieurs terrains inutilisés, il n'est donc pas non plus utile d'acquérir d'autres terrains au risque d'augmenter notre dette communale. L'intervention des autorités doit prioritairement se faire par la valorisation des terrains déjà en main communale de manière circonstanciée en tenant compte aussi de notre situation financière. Pour augmenter généralement l'offre de logements à loyer abordable, les libéraux et les radicaux soutenus par l'UDC préconisent l'octroi sur certains terrains communaux d'un droit de superficie à des institutionnels, des promoteurs ou des coopératives à un taux, et je m'adresse ici plus particulièrement à Monsieur Philippe DIESBACH qui n'a pas compris, un taux permettant à la commune d'imposer aux constructeurs une obligation conventionnelle de créer des logements

locatifs moyennant une close de non retour à la commune en cas de violation des obligations. Cette solution permettra d'augmenter l'offre en location dans un marché libre sans intervention des pouvoirs publics. Elle nécessite une faveur de la part de la commune sans la cession de son terrain et sans investissements supplémentaires. Cette solution nous paraît préférable à celle de l'aide à la pierre fournie par l'Etat, par la construction de logements à loyer modérés dont les conditions d'occupation, je le maintiens, sont régies par un règlement et qui sont destinés exclusivement à des gens dont le revenu ne dépasse pas un certain seuil. Je m'adresse une seconde fois à Monsieur Philippe DIESBACH pour lui préciser qu'il existe un règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés avec des maximums de revenu obligatoire. A mon avis la mise en œuvre d'une aide financière directe destinée à certains ménages qui disposent d'une autonomie financière suffisante pour subvenir à leur besoin général, mais qui doivent supporter une charge locative trop importante nous paraît préférable. On ne saurait toutefois exclure la construction de logements à loyers modérés. Les groupes politiques pulliérans devront se mettre d'accord pour trouver un compromis, sans mettre en péril l'équilibre financier de la commune, précieusement reconquis ces dernières années. En conclusion, au lieu de définir de manière abstraite une politique de logement dictée par la commune, le parti libéral et le parti radical demandent à la Municipalité de bien vouloir faire des propositions concrètes sur l'utilisation des terrains disponibles de la commune, en proposant des solutions équilibrées qui comprennent des logements à loyer abordables et d'autres types garantissant à la commune la rentabilité nécessaire au paiement de ses investissements. Le parti libéral et le parti radical soutenus par l'UDC demandent que cette motion soit renvoyée à une commission ad hoc.

Le Président déclare : comme vous l'avez compris la motionnaire propose, elle aussi, de renvoyer sa motion à l'examen d'une commission ad hoc qui se prononcera sur sa prise en considération avant le renvoi à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Tant le développement de la motion développée par Monsieur Marc ZOLLIKER que celle développée par Madame Lydia MASMEJAN contiennent des propositions intéressantes. Des propositions ou des préoccupations également qui sont déjà le lot de la Municipalité puisque nous ne sommes pas complètement restés insensibles à cette problématique et je pense que la commission devrait traiter la prise en considération de ces deux motions. La Municipalité s'y rallie et apportera sa pierre à l'édifice, si j'ose dire.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Récemment l'Union Pulliérane a demandé à des citoyens, rencontrés sur la place Neuve ou en d'autres lieux, de lui faire part de leurs préoccupations. 1/3 des réponses reçues ont eu pour sujet la question du logement à Pully et en parallèle de la composition de la population de notre ville. L'Union Pulliérane ne souscrit pas nécessairement aux déclarations des personnes qui nous ont répondu, notamment lorsque sous le coup de l'émotion elles sont peut-être excessives ou injustes. Sans doute, ces déclarations ne surprendront-elles pas, car nous imaginons bien que vous avez lu des commentaires semblables à plus d'une reprise. Néanmoins, il nous paraît bon d'en livrer quelques extraits au Conseil. Non seulement pour illustrer nos propos, mais aussi pour relayer devant ce Conseil le message de ces citoyens qui se sont donné la peine de s'exprimer. Les voici, je cite : « Est-ce que le problème de notre sol communal et de son urbanisation

mobilise quelqu'un parmi les autorités ? Est-ce que quelqu'un se lèvera pour dire qu'il est urgent de prendre des décisions cadres pour le futur, de choisir une orientation, de définir des priorités ? Les constructions de bâtiments luxueux réservés à de riches particuliers sont trop nombreuses. On se pose la question du développement durable de notre commune, de l'harmonie intergénérationnelle et de l'homogénéité de la diversification des revenus. Enfin que Pully redevienne une ville dont les fonctions habitat, travail, fonction, loisirs soient à nouveau mélangés. Une ville hybride où chacun mettrait un peu du sien. Il n'est pas trop tard pour bien faire » (fin de citation). Sur ce sujet la position de l'Union Pulliérane est la suivante : chacune des deux motions qui nous ont été soumises a des mérites à nos yeux. Nous regretterons que devant des questions si cruciales le Conseil se divise et se s'affronte sur les moyens avant que, l'avoir défini les objectifs que nous souhaiterions atteindre. C'est par là nous semble-t-il, qu'il convient que commencer. Nous préférons de beaucoup, plutôt que d'opposer deux motions qui visent un but sinon identique du moins similaire, notre Conseil aille dans le sens des motionnaires et que toutes les deux motions soient renvoyées à une seule et même commission.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Ayant été interpellé, je me dois de répondre. C'est clair que, moi, dans l'immobilier et le mécénat, je ne connais pas. C'est clair que de donner un terrain en droit de superficie puis de penser que les gens, parce qu'ils ont un terrain, ils vont vous faire des loyers abordables. Je crois que c'est doucement rêvé. Les gens, aujourd'hui, ils veulent un rendement et malheureusement aujourd'hui, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les coûts de construction, les obligations d'énergie font que quoi que l'on fasse les prix aujourd'hui sont chers pour une grande population qui n'a pas plus d'un revenu normal. Et aujourd'hui c'est très difficile de se loger. J'aimerais poser une question à Madame Lydia MASMEJAN, puisqu'elle a le règlement qu'elle dit, que je ne connais pas, peut-elle nous donner le montant du seuil qu'elle annonce ?

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je renvoie à Monsieur Philippe DIESBACH à l'article 7 du règlement sur les conditions d'occupation des loyers modérés. Si il veut la référence, recueil systématique 840.11.2.5, il s'agit des articles 6 et 7. Je lis simplement le libellé parce que je ne veux pas m'allonger sur une question de détail. Le libellé s'appelle : « limites de revenus ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote et comme le motionnaire précédent, la motionnaire propose le renvoi de sa motion à une commission. Comme tout à l'heure cette démarche requière l'approbation de 1/5^{ème} des membres présents.

Le Conseil communal à une large majorité accepte de renvoyer cette motion à une commission ad hoc.

La commission sera nommée par le Bureau qui tiendra compte des propositions que les deux motions soient confiées à une seule et unique commission.

3.4. Divers

Madame Marianne PETTAVEL a remis une documentation écrite au Président. Il lui passe la parole.

Madame Marianne PETTAVEL :

La culture après tous ces chiffres ; la culture c'est ce qui demeure dans l'homme lorsqu'il a tout oublié. C'est une citation de Emile Henriod. Que ce soit sous la forme de tableaux, de pièces de théâtre, d'écriture ou de danse, tous les moyens artistiques de communication offrent des instants merveilleux de découverte, de perception des cinq sens, d'émotions riches en diversité, selon ce que nous avons vécu, ce que nous vivons ou encore ce que nous avons envie de ressentir. Les artistes créent, font des choix et s'expriment dans une société en évolution constante. Jean-Paul Sartre disait : « Qu'ils écoutent mon babillage ou l'art de la fugue, les adultes ont le même sourire de dégustation malicieuse et de connivence ; cela montre ce que je suis au fond : un bien culturel. La culture m'imprègne et je la rends à la famille par rayonnement, comme les étangs, au soir, rendent la chaleur du jour ». Dès lors, je vous communique que Pully étant bien représenté et les institutions bien soutenues vous offre quelques sujets artistiques. Tout d'abord notre peintre du Pully, Monsieur Jean LECOULTRE, connu internationalement, qui a le plaisir de vous présenter ses œuvres à l'ECAL, - Haute Ecole d'art et de design- à Renens, à l'occasion de la parution d'un superbe livre publié par les éditions de la Matze à Sion, intitulé Jean LECOULTRE ou la haine de la peinture. J'ai participé à son vernissage et je pensais rencontrer l'un(e) ou l'autre des membres du Conseil communal de Pully. Ce n'était pas le cas. Francesco ALBERONI dit aussi : La liberté c'est se libérer des préjugés de son éducation, de l'image de ses parents, de sa culture et de tout ce qui fait que l'on pense les choses avant de les observer. L'éducation nous amène à construire un tunnel solide, qui nous protège du monde environnant mais qui n'indique qu'une toute petite lumière au fond. La liberté c'est enlever ce tunnel, accepter le monde tel qu'il est et ne plus en avoir peur. La véritable culture, celle qui est utile, est toujours une synthèse entre le savoir accumulé et l'inlassable observation de la vie. Je suis entièrement d'accord avec les propos de Madame CAREY et je vous recommande une visite le regard le long des murs pour soutenir les Musées, comme le Musée de Pully et le MUDAC qui présentent des œuvre choisies avec la compétence professionnelle d'historiens de l'art. Leur bon sens permet aux visiteurs de développer leur sens critique sur l'art d'aujourd'hui en découvrant la création des artistes reconnus et appréciés loin à la ronde. Louise Michel disait : Je suis plus ambitieuse pour l'humanité ; moi je voudrais que tout le monde fût artiste, assez poète pour que la vanité disparût. Comme le veut le dicton : on n'est jamais mieux servi que par soi-même ou charité bien ordonnée comme par soi-même. Je vous informe que j'expose quelques peintures au mur de l'escalade de Chavornay jusqu'au 20 février 2011. Je serai ravie de pouvoir vous compter au nombre de mes « fans ». Charles Baudelaire disait : l'artiste n'est artiste qu'à condition d'être double et de n'ignorer aucun phénomène de sa double nature. Le départ à la retraite est toujours une étape très importante, une nouvelle vie à réorganiser. Ce sera le tour du Chef de Service et directeur de l'Octogone, Monsieur Jean-Pierre Althaus qui après plus de 3 dizaines d'années laisse sa place à une femme, Madame Yasmine Char. En mon nom personnel, je félicite M. Althaus pour le plaisir qu'il m'a fait partager lors des pièces de théâtre souvent drôles, de comédie musicale ou de danse à l'Octogone. Le 17 novembre dernier, l'ambassadeur de France a décoré Monsieur Althaus de la décoration du Chevalier des Arts et Lettres au théâtre de Montreux-Riviera où il est comédien dans une pièce Shakespeare. Juste en passant, Madame Edith CAREY vient de publier un beau livre sur Casimir Reymond. En guise de conclusion, si vous le voulez bien, je vous dirai : Non, les artistes ne sont pas inutiles. Tenez, quand deux pays n'ont pas réussi à signer des accords militaires ou un accord financier, ils signent un accord culturel.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'ai deux points à relever. Je formule d'abord ce soir un vœu à l'intention de la Municipalité. Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, je demande d'ores et avant les réponses de la Municipalité à des initiatives de Conseiller soient automatiquement diffusées par e-mail à tous les membres du Conseil avant le soir de la préparation de séance du Conseil à tout le moins. En effet, à l'heure actuelle, si la Municipalité ne souhaite pas lire en plenum sa réponse, comme ça été le cas tout à l'heure, l'interpellant va faire de son côté en séance du Conseil des commentaires sur cette réponse de la Municipalité et peut-être même proposer une résolution. Le Conseil ne pourra pas alors juger en toute connaissance de cause. Le fait de mettre sur les tables du Conseil la réponse de la Municipalité n'offre pas les conditions optimums de prise de connaissance. On ne peut suivre correctement la séance et étudier des documents. La Municipalité a pris l'habitude, petit à petit, de nous distribuer par e-mail de nombreuses informations en politique, mais aussi culturelles. Il me semble donc tout aussi important de dispatcher à tous les Conseillers les réponses à des initiatives de leurs collègues. Je remercie la Municipalité de sa bienveillante attention et espère que mon vœu sera concrétisé dès 2011. D'autre part, j'ai entendu le message de Monsieur le Président ce soir, si j'ai bien compris il prévoit de légiférer pour savoir si un Conseiller indépendant peut poser des questions pointues à la Municipalité. Je trouve cela regrettable. Je précise que la Municipalité a toujours annoncé être à disposition des Conseillers pour répondre à leurs questions. Y a-t-il deux poids et deux mesures ? De plus, en diffusant sa réponse à tous les Conseillers, cela peut apporter un plus à tous. Je vous rassure, pour ma part, cela ne m'empêchera pas de poser des questions. Je passerai simplement par le président du groupe du parti dont je suis la présidente.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Il y a quelques instants nous avons examiné les deux motions relatives aux logements à Pully. Permettez-moi au nom de l'Union Pulliérane de vous parler d'un cas particulier que vous devez connaître puisqu'il s'agit de l'ensemble d'habitations et de commerces situés à l'avenue de C.-F. Ramuz, connu sous le nom de Jardin City. Même si les moyens du politique sont évidemment limités dans les cas d'espèce, puisque ceux sont alors essentiellement portés devant d'autres instances, ce que nous ne contestons en aucune manière. Il nous avait paru utile de tenter d'instaurer un dialogue entre propriétaires et locataires. Nous aurions souhaité que ces propriétaires et ces locataires puissent présenter leurs points de vue au public. Non pas pour les départager, ce qui n'est pas non plus notre rôle, mais pour que ce public et nous-même puissions nous rendre compte concrètement des enjeux dont nous avons abstraitement parlé tout à l'heure. Tant pour les propriétaires et pour les locataires que pour les autorités et la population. Peut-être aurions-nous pu mieux comprendre, par exemple, qui peut quoi en la matière : Les autorités politiques et judiciaires ? Et qui attend quoi de qui ? Malheureusement ça ne pourra se faire, en tout cas pas sous cette forme, puisque le propriétaire a décliné sa participation à un événement de cet ordre. Bien sûr, nous ne pouvons que respecter cette décision, mais nous la regrettons néanmoins dans la mesure où ce refus ne nous permet pas d'éclairer le public comme nous l'aurions souhaité. Peut-être d'ailleurs notre idée n'est-elle pas la meilleure ? Et peut-être effectivement délicat pour les propriétaires d'accepter notre proposition ? Il n'en reste pas moins que le problème illustré par le cas de « Jardin City ». Le débat que nous avons eu ce soir le démontre bien.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Mes chers collègues, vous avez voté le budget et dans le budget vous avez voté

également et approuvé une subvention de CHF 480'000.00 pour l'Ecole de Musique de Pully dont je suis le président du Comité et je vous en remercie en son nom. Je vous signale que les professeurs de l'Ecole de Musique de Pully vont donner un concert le 12 décembre au Prieuré à 17h00, jouant des œuvres de Ferim Farcas dont le fils est un Pulliëran de longue date. Je vous invite à y participer.

La parole n'étant plus demandée.

Le Président déclare : avant de lever la séance, Chers Collègues, la dernière de l'année, je voudrais vous demander de rester sur place lorsque je l'aurai levée quelques minutes pour un petit coup de théâtre.

A l'issue de votre débat sur le budget et pour profiter de la présence ici d'un professionnel du théâtre, je voudrais vous apporter une modeste illustration d'un des problèmes politiques le plus vieux du monde, celui des impôts. Elle date d'il y a 3 siècles et demi environ. Avec le concours exclusif du directeur acteur du l'Octogone, nous avons le plaisir de vous rapporter un éloquent dialogue entre le Cardinal Mazarin et son ministre des finances Colbert. C'est un extrait du « Diable rouge », pièce d'Antoine Rault. Ou quand l'histoire bégaie !

Que l'huissier veuille bien munir le Cardinal Mazarin d'un micro, et l'introduire devant le Conseil.

Le Conseil applaudit.

Approchez Eminence !

Colbert (le Président) :

Pour trouver de l'argent, il arrive un moment où tripoter ne suffit plus. J'aimerais alors que Monsieur le surintendant m'explique comment on s'y prend pour dépenser encore, quand on est déjà endetté jusqu'au cou.

Mazarin (M. Althaus) :

Quand on est un simple mortel, bien sûr, et qu'on est couvert de dettes, eh bien on va en prison. Mais l'Etat. L'Etat lui, ha ! lui c'est différent. C'est différent, on ne peut pas jeter l'Etat en prison. Alors il continue, il creuse la dette. Tous les Etats font ça.

Colbert :

Ah, oui ! Vous croyez ?

Mazarin :

Eh oui !

Colbert :

Cependant, il faut de l'argent. Et comment en trouver quand on a déjà créé tous les impôts imaginables ?

Mazarin :
Eh bien, on en crée d'autres.

Colbert :
Nous ne pouvons pas taxer les pauvres, plus qu'ils le sont déjà.

Mazarin :
Oui, oui, oh ! C'est impossible, oui.

Colbert :
Alors, les riches ?

Mazarin :
Ah non, les riches non plus. Ils ne dépenseraient plus et un riche qui dépense fait vivre une centaine de pauvres.

Colbert :
Alors ? Comment fait-on ?

Mazarin :
Ma. Colbert, ma. tu raisones comme un fromage, ma.. tu raisones comme un pot de chambre sous le derrière d'un malade. Il y a quantité de gens qui sont entre les deux, ni pauvres, ni riches, qui travaillent avant d'être riches et redoutant d'être pauvres. Mais c'est ceux-là que nous devons taxer encore plus, toujours plus. Et oui, plus tu leur prends, et plus ils travaillent pour compenser. C'est un réservoir inépuisable. Voilà, capito ! Arrivederci !

Le Conseil applaudit.

Le Président : Mazarin, revenez Je crois que, vous ne le méritez peut-être pas, comme Mazarin, mais notre Syndic a quelque chose à vous dire.

Monsieur le Syndic :

On ne pouvait terminer cette soirée sans saluer le rôle que Monsieur Jean-Pierre Althaus a tenu à la tête de l'Octogone et la tête des services des affaires culturelles de 1979 à 2010. Il a dû subir 3 Syndics, Monsieur Jean A. Perret, Monsieur Jean Chevallaz et moi-même, origine, éducation, expérience et sensibilité politique très différentes. Mais comme vous le voyez, il se porte comme un charme. Son rayonnement va très au-delà du cercle local, du cercle vaudois, voire de la francophonie. Il a été fait Chevalier des Arts et Lettres et c'est à ce titre-là que la Municipalité aimerait lui rendre hommage. Il a été chef de service, directeur de l'Octogone, mais surtout au bon sens du terme, ça a été un sacré saltimbanque. Alors Monsieur le Chevalier Jean-Pierre de Maison Vieille, la Municipalité tient à vous offrir un cadeau. Vous ne pourriez plus sortir à la boutonnière votre rosette, mais avec un signe distinctif de Chevalier. Je vous offre au nom de la Municipalité un sabre « briquet » datant de l'époque Napoléonienne. Merci, Monsieur Althaus.

Le Conseil applaudit.

Monsieur le Syndic :

Comme d'accoutumée je forme tous mes remerciements à l'ensemble du Conseil communal, tout spécialement à la Commission des finances, mais également au Conseil pour l'acceptation du budget et j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous, à vos familles de joyeuses fêtes de fin d'année, santé et surtout que 2011 apporte toute les satisfactions que vous en attendez. Bonne fin de soirée et bonnes fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h20.

Le Président :

La secrétaire :

Daniel Margot

Jacqueline Vallotton